DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MAIRIE

DE

Lanfains

LANFAINS, le 16 décembre 2015

Reçu à la Préfecture des Côtes d'Armor, le 18 DEC. 2015

PREFECTURE
Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales
Place du Général de Gaulle
BP 2370
22023 ST BRIEUC CEDEX

BORDEREAU D'ENVOI

Nature des documents	Numéro délibération	Nombre d'exemplaires
Délibération du Syndicat intercommunal Lanfains – St Brandan de l'Etang du Pas – séance du 28 novembre 2015 • Délibération sur le schéma départemental de coopération intercommunale	• 01-28112015	1 ex

Je vous prie de bien vouloir m'accuser réception de cet envoi.

Sincères salutations

SYNDICAT INTERCOMMUNAL LANFAINS - St-BRANDAN pour l'acquisition, l'aménagement et l'exploitation de l'ETANG du PAS

p/ Le Président, po

Gérard MEROT

8, Rue des Fontaines - 22800 LANFAINS - Téléphone : 02 96 32 43 68 - Télécopie : 02 96 32 46 67
mairie.lanfains@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL LANFAINS / ST BRANDAN DE L'ETANG DU PAS

SEANCE DU 28 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le samedi 28 novembre, à 10h30, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de LANFAINS, sous la présidence de Monsieur Gérard MEROT

Nombres de membres
Afférents au comité : 6
En exercice : 6
qui ont pris part à la délibération: 4 + 2 procurations

PRESENTS : Messieurs Gérard MEROT, Yves LE GUEN, Daniel MOY, Philippe WESOL.

ABSENT : M. Daniel DEMOY (procuration à M. Philippe WESOL)
M. Sébastien VIVIER (procuration à M. Gérard MEROT)

SECRETAIRE : M. Yves LE GUEN

Convocation du 20 novembre 2015

01-28112015 – *AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE*

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical, que par courrier en date du 13 octobre 2015, M. le Préfet des Côtes d'Armor a notifié le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015.

La 1ère partie du schéma vise la réorganisation des intercommunalités à fiscalité propre, la seconde prévoir la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes.

Le Syndicat de l'Etang du Pas comprenant deux communes, Lanfains et St Brandan, situées sur un seul EPCI à fiscalité propre actuel, Quintin Communauté, il est prévu dans la proposition n°12 de le dissoudre et de transférer sa compétence à l'EPCI projeté (fusion St Brieuc Agglomération - CC Sud Goëlo - CC Centre Armor Puissance 4 - Quintin Communauté) ou à défaut Quintin Communauté.

Il rappelle que cette demande du Préfet a déjà été présentée en 2012 et Quintin Communauté avait refusé le transfert de compétence.

Ce projet est soumis à l'avis des membres du comité syndical.

Les membres du Syndicat, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

NE S'OPPOSENT PAS à la dissolution du Syndicat et au transfert des compétences au nouvel EPCI projeté.

DEMANDENT que ce site soit préservé et mis en valeur et que son entretien courant (terrain, étang, bâtiment, digue) soit effectué par les services techniques des communes de Lanfains et St Brandan.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
LANFAINS - St-BRANDAN
pour l'acquisition,
l'aménagement et l'exploitation
de l'ÉTANG du PAS

Gérard MEROT